

CADRES OU EMPLOIS	Catég	Effect.	Emploi/Service	Temps de Travail	Vacance	Statut
FILIERE TECHNIQUE						
Agent de maîtrise Principal	C	1	Agent Espaces Verts	TC	Non	Fonct.
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	Agent Bâtiments	TC	Non	Fonct.
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	ATSEM	31h/sem.	Non	Fonct.
	C	1	ATSEM	31 h/sem	Non	Fonct.
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	Agent d'entretien	TC	Non	Fonct.
			Coordinatrice			
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	Agent Bâtiments	TC	Non	Fonct.
	C	1	Agent Espaces Verts	TC	Non	Fonct.
	C	1	Agent Espaces Verts	TC	Non	Fonct.
Adjoint technique	C	1	ATSEM	26h/sem	Non	Fonct.
Adjoint technique	C	1	Agent d'entretien	5.5 h/sem	Non	Fonct.
Adjoint technique	C	1	Agent d'entretien	17 h/sem	Non	Cont.
Adjoint technique						
Adjoint technique						
CADRES OU EMPLOIS	Catég	Effect.	Emploi Service	Temps de Travail	Vacance	Statut
FILIERE ANIMATION						
Animateur	B	1	Coordinat. Pôle Enf.	TC	Non	Fonct.
Animateur	B	1	Directeur Pôle Enf.	TC	Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} classe	C	1	Animateur APS	22h/sem	Non	Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS	18h/sem	Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS	18h30/sem	Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS	18h30/sem	Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS	18h30/sem	Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS	15h30/sem	Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur rest. Scol.	2h30/sem	Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur Rest.Scol/APS	10 h 30	Non	Cont./Fonct.

2024-04-03 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE - PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2023

VU l'article R2334-12 du CGCT,

VU la circulaire du Conseil Départemental de Loire-Atlantique en date du 29 Janvier 2024 concernant les modalités d'attribution de subventions au titre de la dotation issue du produit des amendes de police 2023. Les dossiers présentés doivent concourir à « l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière ».

Monsieur le Maire précise que la commune pourrait présenter un dossier pour divers travaux d'aménagement et de sécurisation en agglomération, à savoir :

1 - Création de parcs de stationnement pour 38 524.86 € TTC, à savoir :

- ✓ Création d'un parking rue de la Maine (38 524,86 €)

2 - Réalisation, aménagement, rénovation et sécurisation d'itinéraires cyclables ou piétons pour un montant de 19 841.22 € TTC, à savoir :

- ✓ Création d'un passage Piétons sur la RD 74 au niveau de l'entrée de l'agglomération Est, à proximité de la route de la Guérevière, rue des Courauds (4 874.14 € TTC) ;
- ✓ Création d'un CVCB ou Chaucidou en agglomération, de la Haie 3 sous à La Bretonnière (3 245,44 € TTC)

- ✓ Création d'un CVCB ou Chaucidou en agglomération, sur la RD74, du cimetière au village des Croix (10 602,90 € TTC)
- ✓ Aménagement de sécurité sur la Place Jules et Anne (1 118.74 € TTC).

Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à 58 366.08 € TTC soit 48 638.40 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation du produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique pour l'ensemble des travaux d'aménagement et de sécurisation en agglomération, afin d'améliorer les conditions de circulation et la sécurité des usagers.

2024-04-04 - FONCIER - VENTE TERRAIN A LA CHARONNERIE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de M. & Mme Dominique ROCHETEAU domiciliés 36 rue des Abbés Courtais à Maisdon-sur-Sèvre, d'acquérir la parcelle cadastrée BE N° 255 de 88 ca limitrophe de leur propriété. Ce jardin inclus dans l'OAP de La Charonnerie peut être retiré du périmètre, compte tenu de sa surface et de sa situation géographique.

Considérant l'estimation des Domaines en date du 8 novembre 2023, à 16.50 € du m², un accord a été convenu au prix de 1 452.00 €.

Monsieur le Maire propose par conséquent de vendre au prix de 1 452 € la parcelle BE N° 255 de 88 m², soit 16.50 € du m² et de confier cette cession, à Maître Capelle notaire à AIGREFEUILLE-SUR-MAINE afin qu'il rédige l'acte notarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle BE 255 de 88 ca appartenant à la commune de Maisdon-sur-Sèvre, à M. et Mme Dominique Rocheteau, au prix de 16.50 € du m², soit 1 452.00 €.
- **PRECISE** que Maître CAPELLE est chargé de réaliser l'acte notarié et toutes les démarches afférentes et que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document relatif à cette cession de la commune.

➤ Monsieur le Maire a présenté aux élus le dispositif du Projet Urbain Partenarial.

4 - TOUR DE TABLE - INFOS DIVERSES

- **R. PASQUINI** : L'estimatif du chantier du bâtiment LVVD (transformation en ERP) est très coûteux, Une réflexion d'un minimum de travaux pour ouvrir au public (ERP) est en cours mais il convient de réduire la surface pour ne pas changer de catégorie, soit un coût de 120 000 €, si on rajoute du chauffage on arrive à 200 000 €. Les associations vont être rencontrées pour envisager les différentes solutions de relocalisation dans d'autres salles, ensuite la question de réaliser les travaux dans le bâtiment se posera.
- **C. BRANGER** : Fait part de jeunes en situation d'errance rencontrés par Animaje, il n'existe pas d'accompagnement pour ces jeunes. Bibliothèque : une écrivaine de Maisdon propose des animations.
- **S. AUBIN** : Des affiches de sensibilisation vont être installées sur les bennes, envoyées en mairie pour affichage dans nos locaux. CSMA viendra animer un stand à la foire commerciale pour la réduction des déchets. Les colonnes vont être renouvelées par des bacs métalliques, plus durables. Opérations de ramassage de déchets, payant. Evolution de la production des déchets, une réduction est constatée d'une manière générale.
- **A. HUET** : L'OIS constate peu d'inscriptions à la prochaine animation poneys, que 7 enfants inscrits et cela d'une manière générale sur cette année scolaire.